

La crise de la Covid-19 et ses divers impacts sur les sociétés et la structure du système-monde*

Dr. Liess BOUKRA

Directeur général de l'Institut National des Etudes
de Stratégies Globales (INESG)

Résumé

L'épidémie de la Covid-19 est attestée pandémie par l'OMS le 11 mars 2020. Depuis, le monde entier n'a pas échappé à sa funeste déferlante. Certes, ses séquelles les plus violentes sont perceptibles au niveau économique, financier, social, politique et géopolitique, mais là ce n'est que la partie immergée de l'iceberg, les plus virulents contrecoups s'insinuent dans les interstices des relations sociales. Il s'agit, d'un traumatisme sanitaire qui s'est rapidement mû en un choc multidimensionnel, qu'aucun prévisionniste n'a imaginé.

Mots clés: Coronavirus, crise, sociétés, Système-monde, rôle de l'Etat.

Introduction

Depuis son irruption, le 17 novembre 2019, dans la province de Hubei, en Chine centrale, plus précisément, dans la ville de Wuhan, le coronavirus (SARS-CoV-2), s'est propagé à une vitesse inouïe, à travers le monde entier. Aucune contrée n'a échappé à sa funeste déferlante. Le 11 mars 2020, l'épidémie de la Covid-19 est attestée

* Cet article a fait l'objet d'une communication animée par l'auteur lors du colloque organisé par le Ministère de la Défense Nationale à l'Ecole Supérieure de Guerre le 27 mai 2020.

pandémie, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui préconise des mesures prophylactiques. Depuis, plus de 2 500 000 personnes ont été contaminées dans le monde, dont plus de 680 000 rétablies et plus de 80 000 décédées. Outre la célérité à laquelle ce virus se dissémine –les experts parlent d'« effet papillon »⁽¹⁾– c'est aussi sa létalité qui effraye. Les statistiques fournies, par les différents sites révèlent que le nombre de personnes décédées à cause de la Covid-19, dans le monde, s'élève au 26 mai 2020, à 356 700 individus, sur un total de 5,5 millions d'infectés par le virus. Par ailleurs, il a contraint au 30 mars 2020, plus de trois milliards de personnes –soit la moitié de la population mondiale– à rester confinées chez elles. La crise de la Covid-19 a détraqué tous les paliers de l'organisation des sociétés et du monde. Certes, ses séquelles les plus violentes sont perceptibles au niveau économique, financier, social, culturel, politique et géopolitique. Mais, en réalité, ce n'est là, que la partie immergée de l'iceberg. Les plus virulents contrecoups de la Covid-19 s'insinuent dans les interstices des relations sociales jusqu'aux intimes, à telle enseigne, qu'en matière de santé mentale publique, les principales répercussions psychologiques observées à ce jour sont un taux très élevé de stress et d'anxiété, de niveaux de solitude, de dépression, de consommation abusive d'anxiolytiques, d'antidépresseurs, de drogues dures et de comportements agressifs et suicidaires. Conjointement à ces séquelles psychologiques, on assiste, aussi, à une hausse des demandes de divorce, indice symptomatique d'une aggravation de la rupture des liens familiaux.

Cette pandémie émergente n'a épargné ni notre intégrité psychique et physique, ni nos modes de sociabilité et de socialisation, encore moins nos rapports à notre environnement et à nos congénères. Les propos qui suivent portent justement sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les sociétés et sur le monde. A cette fin, nous commençons, par définir les mots qui tissent la trame de notre question de recherche : prolégomènes obligées qui renseignent sur les questions auxquelles nous sommes tenus de répondre au cours de notre exposé et sur la façon de structurer nos réponses.

Commençons par le mot «crise», qui, aujourd'hui, est utilisé, pour décrire une infinité de situations marquées par des ruptures d'équilibre. A mon sens, ce qui est fondamentalement en cause, ce n'est pas tant les différentes variantes dans l'interprétation des nombreux contextes critiques, mais d'abord, et surtout, le «terme» de crise lui-même. C'est toujours une certaine définition, explicite ou implicite, de ce «mot» qui ordonne à l'interprétation de sa réalité. Et, c'est, précisément, cette définition qui pose problème. Le flou et l'ambiguïté sémantiques entretenus à son endroit sont évidents. Chacun peut en user et même en abuser à sa convenance, sans même lui concéder la moindre signification précise. C'est un terme malléable, flexible, extensible et, particulièrement transférable à merci. Il sied à tout usage et convient à tout usager. « Le concept de «crise» est devenu une notion d'application très générale, apparemment explicative, mais qu'il s'agit aujourd'hui d'expliquer. Progressivement engluées dans cette matière métaphorique incessamment mobile où il puisait l'énergie qui lui conférait une apparence d'efficacité analytique, ce concept tend à devenir une forme vide, un prêt-à-porter stéréotypé qui ne constitue plus que l'ultime recours au lancinant désarroi des diagnostics et des pronostics»⁽²⁾. Notons à travers ces propos l'imprécision terminologique préméditée de l'auteur : « Crise » est un concept devenu une « notion » engluée dans une « métaphore ». C'est dire que le flou sémantique entretenu à l'endroit de ce vocable renvoie au problème de son statut épistémologique : s'agit-il d'un concept scientifique à visée analytique, d'une notion opérationnelle à caractère purement descriptif ou encore d'une métaphore à charge émotionnelle et à visée purement dramatique ?

A notre avis, il s'agit bien d'un concept « pervers » en notion idéologique, suite à sa mise à contribution dans des approches théoriques diverses et différentes, mais toutes à visée pratique, donc, forcément politique et éthique. De surcroît, un concept conserve toujours les traces de son champ d'extraction et des obstacles épistémologiques, qu'il a dû surmonter pour s'affermir en tant que tel. Aussi, faut-il revenir sur le trajet

parcouru par cette notion et les différentes stations par lesquelles elle a transité⁽³⁾. A l'origine, chez les Grecs, la notion de crise avait un double sens. Le premier dérivait de son usage dans les assemblées publiques et les procès. Il renvoyait à l'idée d'un jugement décisif. Le second avait cours en médecine où il signifiait un changement brusque dans l'évolution d'une maladie qui peut déboucher soit sur la guérison soit sur la mort. D'où, d'ailleurs, le sens double de l'adjectif qui en est extrait : « critique ». Une situation critique notifie une conjoncture de crise, à savoir une occurrence décisive qui détermine l'issue de la situation considérée. C'est la médecine grecque qui a rendu possible l'extension la plus importante du mot crise et préparé ainsi son transfert ultérieur vers d'autres champs du savoir, notamment ceux de l'histoire, de la politique et du droit. Hippocrate (460 avant J.-C. 377 av. J.-C) utilisa le terme comme procédé rationnel pour transcender les données de l'expérience première. La notion hippocratique de crise recelait déjà un contenu explicatif qui déborde le cadre de l'empirie. Par ailleurs, dans la culture hellénique, la notion de crise fonctionne aussi comme une métaphore. Cette marque devient de plus en plus transparente lorsqu'on passe de la notion médicale de crise à son usage dans la tragédie. En effet, dans l'esthétique classique d'Aristote (384-322 av. J.-C.) à Hegel (1770-1831), la crise désigne le tournant d'un processus fatal⁽⁴⁾. En résumé dès sa naissance, la notion de crise apparaît sous ses trois visages différents : une notion technique (juridico-politique) signifiant examen et/ou jugement, un concept scientifique (médical) à portée explicative et une métaphore à visée dramatique. Chez Thucydide (460 av. J.-C. - 397 av. J.-C.), les trois contenus s'enchevêtrent.

Nonobstant le champ auquel il est fait référence et le paradigme convié à la barre des témoins, un consensus semble s'esquisser autour de l'idée qui veut que la notion de crise signifie la survenue brusque et violente de dérèglements dans le fonctionnement et/ou le développement d'un système face auxquels nous n'avons pas de solutions dans l'immédiat. En ce sens, la pandémie de la Covid-19 est bel et bien une crise parce

qu'elle renvoie une turbulence subite et violente qui dégrade le champ de la santé (publique et individuelle) et face à laquelle nous n'avons pas de solutions dans l'immédiat. Quant au second vocable de notre intitulé, en l'occurrence, celui de « société », nous sommes projetés sur deux « Programmes de Recherche Scientifique » (PRS)⁽⁵⁾ différents et antinomiques : le PRS holiste⁽⁶⁾ et le PRS atomistique⁽⁷⁾. En ce qui nous regarde, nous pensons, que la disjonction individu/société-individuel/social est une fausse opposition. Dès lors, au plan méthodologique, nous concluons qu'il est possible d'accéder à l'entendement des processus sociaux, indifféremment, via les deux portes d'entrée, celle de l'individuel et/ou celle du social, à la condition *sine qua non* qui prescrit que si nous choisissons d'entrer l'une, il faut, nécessairement, revenir par l'autre, afin de rétablir l'unité de la totalité concrète. Empruntant au PRS holiste, nous entendons, par « société », la somme des interactions entre des individus participants d'une même conscience collective⁽⁸⁾ et occupant un même espace géographique qui, à un moment, historiquement déterminé, prend une forme étatique.

Il nous reste à préciser, ce que nous voulons dire, par « Système-monde ». A cet effet, nous nous appuyons sur la définition qu'en a donnée le sociologue américain, Immanuel Wallenstein, qui a ressuscité ce concept braudélien, dans son ouvrage de référence, « The Modern World System »⁽⁹⁾ (publié en 3 volumes : 1974, 1980 et 1981), que nous retrouvons, aussi, à quelques nuances près, chez tous les autres théoriciens de l'«Ecole de la dépendance» : Samir Amin, Giovanni Arrighi, André Gunder Frank, Fernando Henrique Cardoso, Celso Furtado, etc. Nous pensons qu'il n'y a qu'un seul monde connecté, par un réseau complexe de rapports d'exploitation économique et de domination politique basés sur l'accumulation du capital par des Etats et/ou des acteurs privés en compétition.

Nous pouvons maintenant énoncer avec plus de rigueur l'objet de notre réflexion à travers les propos qui suivent. Il s'agit, pour nous, d'établir

le bilan succinct des répercussions de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19 sur la structure géopolitique du monde, d'une part, et sur celle des sociétés du « Centre » et de la « Périphérie », d'autre part. Nous débiterons l'inventaire des séquelles de ladite pandémie, sur les sociétés du « Centre ». Dans un deuxième moment, on se penchera sur le cas des formations sociales « périphériques ». Dans un troisième laps de temps, nous aborderons les séquelles de la pandémie considérée sur la structure géopolitique du monde. Enfin, et à titre de considérations conclusives, nous listerons les leçons que l'Algérie devra tirer afin d'amplifier ses capacités de résilience.

I - Impacts de la crise de la Covid-19

Sur les sociétés dominantes

Traumatisme sanitaire, au début, la Covid-19 s'est rapidement mû en un choc multidimensionnel qui a entraîné dans son sillage des bouleversements, qu'aucun prévisionniste n'aurait imaginé.

I.1. Impacts économiques

La pandémie de la Covid-19 a asséné un coup quasiment imparable aux économies du « Centre ». Tout débute avec la baisse de la production chinoise qui a été fort affectée par la fermeture des industries de la province de Hubei, lieu originaire de la pandémie et de celles des autres régions d'importance cruciale, pour les exportations de composants chinois, telles que les contrées du Jiangsu, de Shandong, de Guangdong, du Liaoning et du Zhejiang, qui représentaient, au début du siècle, 30% de la production nationale et 35% de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises chinoises. Cet affaîssement de la production chinoise aura un effet collatéral sur les niveaux de production des pays européens et ceux des pays exportateurs vers la Chine : Etats-Unis, Hong Kong, Corée du Nord et Japon. Au-delà de cette aire, cette dynamique régressive grève tous les pays de l'« Organisation de coopération et de développement économique » (OCDE). Elle se traduit, par une fermeture massive d'usines.

Pour ne citer, que les cas les plus en vue : le Groupe PSA, Toyota, Chrysler, Volkswagen, Seat, Renault, Nissan, Ford, etc., mettent à l'arrêt leurs sites de production disséminés en Europe, à cause du manque d'approvisionnement en composants ; les sous-traitants se trouvant dans la même situation de cessation d'activité. Conjointement, les nombreux fabricants de biens de consommation qui dépendent de composants et/ou de pièces détachées importés de Chine ou des autres pays asiatiques sont aussi, lourdement, impactés. A ce sujet, le cas de l'industrie pharmaceutique est, à maints égards, significatif. Conjointement, un grand nombre d'entreprises, en situation de dépendance, par rapport au marché et/ou aux consommateurs chinois, pour l'écoulement de leurs produits, voient leur chiffre d'affaire s'effondrer. L'industrie du luxe a accusé une baisse et est évaluée entre 20% et 35% en 2020. Tous les produits de luxe –maroquinerie, joaillerie, horlogerie, parfums– ont vu leur ventes chuter.

Aux Etats-Unis, 3. 283 millions de personnes se sont portées sur les listes des requérants d'allocation-chômage, en une semaine (du 20 au 27 mars). Précédemment, ce nombre n'avait jamais débordé le cap des 700 000. Précipité, par choc de la Covid-19, il dépasse de loin le nombre des demandes d'allocation-chômage qui avait suivi la grande crise financière de 2008. Cette recrudescence est d'autant plus alarmante qu'elle pointe une croissance de trois millions d'inscriptions supplémentaires au chômage, par rapport à la semaine précédente qui avait enregistré 282 000 nouvelles demandes. Par ailleurs, cette poussée critique du seuil du chômage clôture une ère marquée, par une poussée ininterrompue de l'emploi, depuis plusieurs années ayant conduit à la création de 22 millions d'emplois

De la somme conjuguée de ces « effets pervers »⁽¹⁰⁾, il en résulta un recul économique considérable, particulièrement, dans le secteur manufacturier qui nécessite des matières premières pour usiner des biens de consommation.

La situation est encore plus dramatique pour les entreprises liées au transport et au tourisme. « British Airways » a annoncé la suppression de

12 000 emplois sur un total de 42 000, au moment même où la scandinave « SAS » et l'islandaise « Icelandair » ont informé du départ forcé de 5 000 employés, pour la première et de 2 000, pour la seconde. L'« Association internationale du transport aérien » (IATA) a évalué à 314 milliards de dollars la baisse du chiffre d'affaire des compagnies aériennes en 2020, soit une chute des 55%, par rapport aux revenus de 2019. En Norvège, la compagnie aérienne low cost « Norwegian Air Shuttle » a annoncé, le 20 avril 2020, la mise en faillite de quatre de ses filiales en Suède et au Danemark, menaçant 4 700 emplois. Le tourisme, qui représente 9,5% du PIB de l'Union européenne (UE), 11% des emplois et près de trois millions d'entreprises, dont 90% de PME est le secteur plus touché par la pandémie de la Covid-19. L'« Organisation mondiale du Tourisme » (UNWTO) prévoit une baisse d'au moins 57% du nombre de touristes dans le monde en 2020.

L'Organisation mondiale du Tourisme a publié un rapport relatif à l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur du tourisme. Selon ce rapport, le nombre de touristes dans le monde aurait baissé de 57%, en mars 2020, comparé au même mois de 2019. Ledit rapport prévoit une réduction de 58% à 78% du nombre de touristes dans le monde, en 2020, à cause des restrictions visant à contenir la prolifération du coronavirus. Par ailleurs, le nombre de touristes a baissé de 22% au premier trimestre de l'année en cours, comparé à la même période de 2019. Cela équivaut à une baisse de 67 millions du nombre de touristes et une baisse de 80 milliards de dollars dans les recettes touristiques internationales⁽¹¹⁾.

I.2. Réhabilitation du rôle Stratégique de l'Etat

Le trait commun à tous les libéralismes (doctrine née aux XVIII^{ème}/XIX^{ème} siècles) est l'hypertrophie du rôle et de la place de l'individu dans l'échelle des valeurs et dans l'ordre social. Dans cette visée, les missions de l'Etat se bornent au maintien de l'ordre public et à l'accomplissement des missions régaliennes. C'est la thèse de l'Etat-Gendarme. Dès lors, son

budget doit servir à financer la force publique, la justice et la diplomatie. Toute autre dépense publique, surtout dans la sphère économique et sociale contreviendrait à son rôle de l'Etat et porterait atteinte aux libertés individuelles, à l'initiative privée et aux lois naturelles du marché. Aussi le courant libéral préconise le «laisser-faire» i.e. laisser le marché s'autoréguler, par le biais de la « main indivisible » si chère à A. Smith (1723-1790)⁽¹²⁾.

Dans les années 1970, nous assistons à une renaissance des théories libérales⁽¹³⁾ avec des économistes néolibéraux tels que M. Friedman (1912-2006) et A. Laffer, etc., qui soutiennent que les interventions de l'Etat dans l'économie sont déstabilisantes et que moins d'Etat était mieux d'Etat. Partant, ils ont préconisé des politiques anti-inflationnistes se distinguant, par la limitation du pouvoir financier de l'Etat et dénoncé les déficits budgétaires. Ils ont appelé au désengagement de l'Etat dans l'économie, à la privatisation des entreprises publiques, à la réduction drastique des dépenses publiques et à la déréglementation qui veut que l'Etat doit renoncer à ses missions régaliennes de fixer des normes et des règles dans divers secteurs de l'économie et des finances. C'est la doctrine qui domine dans le monde anglo-saxon et que les institutions financières internationales notamment le « Fonds monétaire international » (FMI) et la « Banque mondiale » (BIRD), imposent des conditions aux pays du « Tiers-monde », qui sollicitent leur assistance.

La pandémie de la Covid-19 a profondément modifié la physionomie de l'Etat. Comme on le constate, de visu, elle a accru de manière significative la demande d'un Etat protecteur. Par ailleurs, on a également noté que les pays à forte protection sociale étaient mieux outillés pour contrecarrer les effets nocifs de la crise que ceux qui abandonnent leurs citoyens à la merci du marché. Plus évident encore, le paquet de mesures pris par les Etats en faveur des entreprises en difficulté. A titre d'illustration, en Allemagne, le Ministère fédéral des finances et le Ministère fédéral de l'économie et de la technologie ont adopté un plan de mesures globales pour les indépendants

et les petites entreprises qui s'élève à 40 milliards d'euros. En outre, le gouvernement fédéral a édifié un « mur de protection » établi sur quatre piliers :

- Encourager le travail à cours terme. S'il n'y a pas suffisamment de travail, pour ses salariés, l'employeur peut solliciter une indemnité de chômage partiel. Précédemment, cette éventualité n'était envisageable, que si un tiers de ses employés n'avaient plus de travail. Désormais, une baisse de 10% suffit, pour bénéficier de la subvention de l'Etat;
- Plus de flexibilité dans le versement des impôts. Le paiement des impôts peut être reporté et les paiements anticipés réduits. Les mesures d'exécution sont reportées jusqu'au 31 décembre 2020;
- Un lot de mesures d'aides de plusieurs milliards d'euros affecté, particulièrement, aux entreprises bancaires et de crédit susceptibles d'apporter un soutien financier supplémentaire aux entreprises de toutes tailles;
- Un programme d'urgence d'un montant de 25 milliards d'euros au bénéfice des petites entreprises et des indépendants, qui recevront une aide d'urgence pouvant atteindre 10 000 euros.

Il en va de mêmes sous tous les autres pays européens. Partout, l'Etat vient au secours des entreprises en souffrance : déficit de trésorerie, cessation de paiement ou, carrément, sur le point de « mettre la clé sous le paillason ».

En France, tout autant, face à l'épidémie de la Covid-19, l'Etat a mis en branle une panoplie de mesures d'urgence immédiates au profit des entreprises, parmi lesquels, nous pouvons citer :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales;
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation bancaire), pour négocier avec les banques un rééchelonnement des crédits bancaires;

- La sauvegarde des emplois dans les entreprises, par le dispositif de chômage partiel;
- Des mesures garantissant des lignes de trésorerie bancaires;
- La reconnaissance par l'Etat du Coronavirus comme cas de force majeure pour les marchés publics ; etc.

Nous sommes témoins de la réhabilitation de l'Etat comme maître des ressources et gestionnaire de l'économie : figure de l'« Etat stratège » typique du XX^{ème} siècle, avant l'avènement de la « Révolution conservatrice »⁽¹⁴⁾. La raison en est qu'autant que les faits sont soumis à l'avis du commun qu'aux yeux des plus savants, il apparaît, que seul le renfort de l'Etat permet de réduire l'ampleur du désastre économique et social occasionné par la pandémie et par le confinement auquel elle est contrainte dans le cadre de la thérapie qu'il appelle de ses vœux. En effet seul l'Etat possède, d'une part, le monopole de ses instruments nationaux, régionaux et internationaux, qui permettent la mutualisation des ressources et des moyens indispensables pour prévenir l'effondrement des économies ; d'autre part, seul l'Etat détient « entre ses mains » les moyens légitimes indispensables, pour réfréner ou contraindre les stratégies du sauve-peut-individuel, qui peuvent compromettre l'intérêt général. Aussi, l'endiguement de la pandémie, son éradication, puis la résorption des séquelles qu'elle engendre ont conféré à l'Etat des pouvoirs et des capacités encore plus étendus, qu'habituellement, que même les Etats de droit, les plus « libéraux » sont forcés d'entériner.

I.3. Retour de l'Etat dans l'espace public

En sus de sa réapparition dans la sphère économique, l'Etat opère également son retour dans l'espace public. Cette catégorie philosophique trouve ses origines dans la pensée kantienne⁽¹⁵⁾, mais elle n'est spécifiée, que bien plus tard, par Hannah Arendt (1906-1975)⁽¹⁶⁾ et Jürgen Habermas (1929) qui, dans son ouvrage⁽¹⁷⁾, considéré comme une référence en la matière, définit l'espace public comme ce processus au cours duquel

le public constitué d'individus rationnels investit la sphère politique contrôlée, par l'Etat et la convertit en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir d'Etat.

Ce processus historique se cristallise au XVIII^{ème} siècle, en Angleterre et en France durant les révolutions bourgeoises⁽¹⁸⁾. Ce qui revient à dire, que par «société civile», il faut entendre la totalité des relations interpersonnelles et des structures familiales, sociales, économiques, associatives, culturelles et religieuses qui naissent et se développent en dehors du cadre et/ou de l'intrusion de l'Etat. En d'autres termes, la société civile, c'est ce qui subsiste de la société quand on supprime l'Etat.

En la matière, nonobstant les effets induits par la Covid-19, la montée en cadence des technologies numériques reconfigurent nos sociétés en investissant rapidement tous les domaines de la vie sociale : la recherche scientifique, la médecine, les transports, la communication, l'agriculture, l'industrie, la sécurité, les loisirs, etc. Davantage, ils ont amplifié à l'extrême le pouvoir des Etats en devenant une source de profit et un facteur de puissance, comme en témoigne la percée fulgurante des Big Data.

Ce n'est pas en Chine, uniquement, comme l'assurent très fréquemment, et de façon tendancieuse, nombre d'analystes occidentaux, mais, également, dans bien d'autres pays où des applications mobiles sont utilisées en réponse aux défis imposés, par la pandémie de la Covid-19 afin d'identifier les individus et/ou de les localiser. Ces applications –fondées sur le traçage numérique de la localisation géographique (la géolocalisation) ou sur la reconnaissance faciale– sont une intrusion flagrante de l'Etat dans l'espace public et posent de gros problèmes en termes de confidentialité et de respect des libertés individuelles⁽¹⁹⁾. La géolocalisation est utilisée, par exemple en Chine, en Corée du sud, à Taiwan, à Singapour où des opérateurs publics et/ou privés fournissent des données sur des personnes en quarantaine, afin de surveiller leur confinement et leur déplacement. La

géolocalisation via les Smartphones se base sur les puces GPS embarquées dans les terminaux et sur le bornage des connexions aux antennes relais des opérateurs.

En Autriche, en Belgique, en Israël ou encore en Allemagne les pouvoirs publics mettent à profit les données télécoms, pour circonscrire au plus près l'aire de propagation de l'épidémie. En Allemagne, l'opérateur « Deutsche Telekom » a cédé un important lot de données télécom à un institut de santé, pour mieux modéliser les flux de population. En Belgique, les trois opérateurs télécom opérant sur le marché entrevoient la possibilité d'utiliser leurs données, pour concevoir des plans de prévention plus ciblés. A Taiwan, où la surveillance des données télécom est on ne peut plus stricte, les autorités recourent aux données des téléphones portables, pour s'assurer, que les personnes contaminées respectaient bien les consignes de mise en quarantaine. Néanmoins, l'archétype le plus orwellien en matière de surveillance des données télécom demeure celui d'Israël, qui a mis en place un système de surveillance électronique de masse, jusqu'alors destiné à la lutte antiterroriste ; le prétexte allégué étant que son service de sécurité intérieure, le « Shin Beth » pourra repérer les données de localisation des personnes infectées, sans autorisation préalable de la justice.

II – Impacts de la Covid-19 sur les pays du Sud (le cas africain)

Moins impactée, que le reste du monde, pour des raisons, que les scientifiques ignorent toujours, l'Afrique est aussi confrontée à la pandémie de la Covid-19. Selon un communiqué rendu public, en mai 2020, par le Centre de contrôle et de prévention des maladies de l'Union africaine (CDC), le continent enregistrait à cet intervalle : 104 279 cas de contamination par la Covid-19 et 3 185 décès dus à cette maladie. L'Afrique du Sud arrive en peloton des pays impactés, par la pandémie de la Covid-19) suivie de l'Egypte, du Maroc, de l'Algérie, du Nigeria, du

Ghana et du Cameroun. Dans un communiqué de presse de la « Banque mondiale », tenu à Washington D.C (USA), le 09 avril 2020, l'Afrique connaîtra sa première récession économique depuis plus de 25 ans, avec une croissance annuelle, qui devrait passer de 2,4% à moins de 2,1% voire -5,1%. L'impact de la pandémie de la Covid-19 est d'autant plus violent, que la plupart des pays africains dépendent largement des exportations de matières premières ; la chute de la production et celle des prix des matières premières seront d'importants facteurs de récession.

Toujours, selon les experts de la « Banque mondiale », la Covid-19 coûtera à l'Afrique entre 37 et 79 milliards de dollars en déficit de production. Ce coût inclut la perturbation du commerce et de la chaîne de valeur qui a une percussio sur les exportateurs de produits de base et les pays ayant une forte participation à la chaîne de valeur. La réduction des flux de financement étrangers résultant des expéditions de fonds, du tourisme, des investissements directs étrangers (IDE), de l'aide étrangère, associée à la fuite des capitaux et par le biais des impacts directs sur les systèmes de santé et des dérèglements provoqués par les mesures de confinement.

Tous ses pays africains ont été affectés, à des degrés différents, par la pandémie de la Covid-19. Aussi, et, à travers l'ensemble des pays africains, l'accroissement du Produit Intérieur Brut réel (PIB) a chu, profusément, notamment, dans les quatre plus grandes économies (l'Algérie, le Nigeria, l'Angola et l'Afrique du Sud) à cause de la faiblesse continue de la croissance et des investissements. Les pays exportateurs de pétrole sont les plus durement touchés.

La croissance devrait également s'affaiblir considérablement dans les pays, qui connaissent la croissance la plus rapide, à savoir l'Ouganda, l'Éthiopie, le Kenya, etc., en raison de la faiblesse de la demande extérieure, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la production intérieure.

Le secteur du tourisme qui représente un (1) emploi sur sept (7) s'est contracté fortement. Les effets cumulés de tous ces déficits et manques à gagner économiques ont généré des répercussions s'apparentent à un «Tchernobyl économique et social ».

En effet, les impacts de la Covid-19 sur les formations périphériques –ici le cas des pays africains– sont amplifiés et contorsionnés, par deux multiplicateurs corrodants : le sous-développement socio-économique (la dépendance) et la faiblesse des Etats. Aussi, parlerons-nous de sociétés doublement impactées.

La convergence entre ces deux coefficients anémiant se fait ressentir sur le plan sanitaire, social, sécuritaire et politique.

II.1. Sur le plan social

La crise de la Covid-19 et ses contrecoups se font d'abord ressentir dans les classes et les couches sociales démunies, sinon, carrément, exclues et vivant à la marge du système socio-économique : gardiens, travailleurs domestiques, travailleurs de l'informel, chômeurs, petits commerçants fixes ou ambulants, artisans de production ou de services (réparation, tailleurs, services collectifs, transport, tontines, etc.). En fait, il s'agit de toute cette masse de petites gens qui forment la majorité de la population africaine. La « Banque africaine de développement » (BAD), l'« Organisation de coopération et de développement économique » (OCDE) et le « Programme des Nations unies pour le développement » (PNUD) ont révélé dans leur rapport sur « Les perspectives de l'économie en Afrique en 2017 », que 500 millions Africains sous le seuil de pauvreté, soit vivant avec moins de 2 dollars par jour. La faiblesse et/ou l'inexistence d'un système de protection sociale fait que ces centaines de millions d'individus sont livrés à l'extrême pauvreté, et partant à la violence...

II.2. Sur le plan de la sécurité publique

Appauvries, affamées, désarmées et dos au mur, pour les uns ; claustrées et confinées pour les autres, les « multitudes » n'ont souvent, pour seule option, que l'appel à la « violence expressive ». Dès lors, de nombreux Etats africains ont opté, pour des mesures de restriction à la circulation des personnes, à la limitation des libertés de mouvement, de réunion et de rassemblement. A titre d'illustration, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont déclaré l'état d'urgence qui autorise le gouvernement à régenter, par décrets ou par simples mesures administratives. Au Togo, l'« état d'urgence sanitaire » a été déclaré, conformément, aux dispositions constitutionnelles. Par ailleurs, les autorités togolaises ont simultanément décidé la création d'une unité spéciale anti-pandémie, constituée de 5000 agents des forces de défense et de sécurité, appelées à se déployer sur l'ensemble du territoire pour faire respecter les mesures adoptées. Des couvre-feux ont également été décrétés dans de nombreuses capitales, telles Ouagadougou, Nouakchott et Dakar où les forces de l'ordre sont chargées de faire respecter l'interdiction de circuler à la nuit tombée.

III. Impacts de la pandémie de la Covid-19 sur les configurations géopolitiques

A l'instar de toutes les crises, celle occasionnée par la pandémie de la Covid-19, exerce une double fonction, à savoir une fonction de révélateur (au sens chimique) des contradictions inhérentes au système dont elle sape les fondations et/ou entrave la marche et une fonction d'accélération des processus déjà à l'œuvre dans ce système. C'est dire, que la crise ne crée rien d'ex-nihilo et ne produit rien « en-soi » (au sens sartrien) ; elle dévoile des contradictions et précipite des processus. Ainsi en va-t-il de la pandémie de la Covid-19 qui agit comme révélateur et comme accélérateur de tendances de fond dans l'équilibre des puissances et dans les relations entre Etats. Il serait laborieux de dire l'ampleur des transformations induites. Toutefois, nous pouvons en prévoir, à titre d'hypothèse théorique,

les tendances lourdes. Les processus en cours que la Covid-19 a accélérés et les contradictions, qu'il a dévoilées sont :

- La montée en puissance de la Chine ;
- La nouvelle bipolarité du monde (Chine/USA) ;
- Le Repli des Etats-Unis ;
- Le déclin de l'Europe ;
- L'émergence des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) comme bloc géopolitique en cours d'intégration ;
- La crise du multilatéralisme ;
- L'esquisse d'une nouvelle hiérarchie à travers laquelle l'ONU est évincée au bénéfice des Clubs fermés d'« Etats nantis » (G7, G8, G20).

Il est donc avéré, que la Covid-19 a opéré comme un accélérateur des relations internationales et comme un révélateur des contradictions géopolitiques jusqu'alors refoulées. Le monde est toujours bipolaire, centré sur la rivalité Etats-Unis/Chine. Mais, contrairement, à la précédente bipolarité, opposant deux puissances mondiales antagonistes (USA/URSS), les relations entre la Chine et les Etats-Unis sont beaucoup plus complexes. D'aucuns soutiennent que les deux pays ne sont ni alliés ni ennemis, mais sont deux grandes puissances aux économies fortement imbriquées. Les dirigeants américains ne perçoivent pas la République populaire de Chine comme un ennemi, mais comme un concurrent, parfois même, dans certains domaines comme un partenaire. La chute de l'URSS a effacé de la carte un ennemi commun et fit des Etats-Unis la seule superpuissance mondiale et de la Chine la seule puissance mondiale⁽²⁰⁾ ; l'Europe et le Japon étant devenus des puissances déclinantes. Dés lors, ni Guerre froide, ni guerre chaude, la Covid-19 nous a mis sur les rails d'une « guerre tiède » consécutive aux interactions conflictuelles entre les USA et la Chine et, simultanément, à une inflexion en faveur d'un compromis sur la gestion partagée des questions globales au sein d'institutions multilatérales, afin qu'elles soient dissociées des autres enjeux de rivalité.

Considérations conclusives

Il s'est avéré, faits à l'appui, que les Etats qui sont arrivés à multiplier les capacités de résilience de la société dont ils ont la charge, à la face à la pandémie de la Covid-19 sont les pays caractérisés, par :

- Un secteur sanitaire public puissant et performant ;
- Un code de la Santé publique garantissant l'accès aux soins, pour tous ;
- Une industrie pharmaceutique regroupant la recherche, la fabrication et la commercialisation des médicaments ;
- Un Etat fort (à ne pas confondre avec autoritaire) capable d'imposer son autorité sur la totalité de son territoire et à l'ensemble de ses habitants;
- Un haut niveau de civisme et de citoyenneté des populations;
- Des ressources humaines, matérielles et financières durables.

Références

1. Marie-Noëlle Charles, Ces petits hasards qui bouleversent la science, Papillon Rouge Éditeur, 2012 ; Edward N. Lorenz, « Un battement d'ailes de papillon au Brésil peut-il déclencher une tornade au Texas ? », *Alliage*, no 22, 1995, p. 42-45. (Traduction française du texte de la conférence de 1972, publié dans : *The Essence of Chaos*, The Jessie and John Danz Lecture Series, University of Washington Press, Seattle, 1993.
2. Bejin (A) et Morin (E.), *Communication*, « Introduction », éditions Seuil, Paris, n° 25, 1976, p.1.
3. Cf. Starn (R.), « Métamorphoses d'une notion, les historiens et la « crise », *Communications*, éditions seuil, Paris, n° 25, 1976, p.14-18 ; *La quinzaine littéraire*, « Tout va bien Madame Marcrise », vol. 290 1978 .
4. Cf. Habermas (J.), *Raison et Légitimité*, éditions Payot, Paris, 1917, p. 12.
5. Pour la définition de cette catégorie, cf. Lakatos (I.), *Histoire et méthodologie des sciences : programme de recherche et reconstruction rationnelle*, éditions PUF, Paris, 1994.
6. Pour ce PRS, la société est une réalité, qualitativement différente de la simple

- somme des individus, qui la composent. Ce PRS est personnifié, par Ibn Khaldoun (1332-1406), Auguste Comte (1798-1857), Karl Marx (1818-1883), Emile Durkheim (1858-1917), etc.
7. Pour ce PRS, incarné par Max Weber (1864-1920), Georg Simmel (1858-1918), Irving Goffman (1922-1982), Raymond Boudon (1934-2013) etc., la société est une somme d'individus.
 8. Cf. Durkheim (E.), De la division du travail social, éditions Félix Alcan, coll. «Bibliothèque de philosophie contemporaine», Paris, 1893 ; Les règles de la méthode sociologique, éditions Félix Alcan, coll. «Bibliothèque de philosophie contemporaine», Paris, 1895 ; Les Formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie, éditions Félix Alcan, coll. «Bibliothèque de philosophie contemporaine» Paris, 1912 ; Le suicide, 1897, éditions Félix Alcan, coll. «Bibliothèque de philosophie contemporaine», Paris, 1921.
 9. Cf. Capitalisme et économie-monde, 1450-1640, éditions Flammarion, Paris, 1980.
 10. Pour la définition de ce concept, Cf. : Boudon (R.), Effets pervers et ordre social, éditions PUF, Paris 1977, Effets pervers et ordre social, éditions PUF, Collection Quadriga, Paris, 2009.
 11. Cf. Tourism Highlights, 2019 Edition. Published August 2019,
 12. Cf. Smith (A.), Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, éditions PUF, coll. « Pratiques théoriques », Paris, 1995.
 13. Audier (S.), Aux origines du néo-libéralisme le : le colloque Lippmann, éditions Le Lord de l'Eau, 2008 ; Audier (S.), Néo-libéralisme(s). Une archéologie intellectuelle, Paris, éditions Grasset, 2012, Paris ; Denord (F.), Néo-libéralisme version française, histoire d'une idéologie politique, éditions Demopolis, Paris, 2007.
 14. Cf. Norman (G.), La révolution conservatrice américaine, éditions Fayard, Paris 1983 ; Revel (J-F.), Ni Marx, ni Jésus, éditions Robert Laffont, Paris, 1970 ; Adonis (A.), Hames T.), A conservative Revolution : The Thatcher-Reagan Decade in Perspective, Manchester University Press, Manchester, 1994 ;
 15. Cf. Kant (E.), Critique de la faculté de juger, éditions Aubier, Paris, 1995.
 16. Cf. Arendt (A.), La crise de la culture, éditions Gallimard, Paris, 1972 ; La condition de l'homme moderne, éditions Calmann-Lévy, Paris, 1961.
 17. Habermas (J.), L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, éditions Payot, Paris, 1997.
 18. Cf. Hobsbawm (J-Eric), L'ère des révolutions : 1789-1848, éditions Fayard, Paris, 1970.
 19. Cf. Bensoussan (A.), Informatique et Libertés, éditions Francis Lefebvre, Paris, 2009.
 20. Cf. Adler (A.), Le Rapport de la CIA : comment sera le monde en 2020 ?, éditions Robert Laffont, Paris, 2005 ; Adler (A.), Le Nouveau Rapport de la CIA : comment sera le monde en 2025 ?, éditions Robert Laffont, Paris, 2009 ; Aglietta (M.) et Landry (Y.), La Chine vers la superpuissance, éditions Economica, Paris, 2002 ; Shambaugh (David L.), Greater China: the next superpower?, Oxford University Press, Oxford, 1995.